



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance 18 mars 2024

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **18 mars 2024** à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Dany Dion, Madame Stéphanie Gagnon, Monsieur Gaétan Gagnon, Monsieur Dorté Létourneau et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Est absente : **Madame Karine Roussel**

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du 15 février 2024 au 13 mars 2024
- 3.2 Acceptation des tarifs du camp de jour et politique d'annulation saison 2024
- 3.3 Demande d'autorisation/ Demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023
- 3.4 Autorisation de dépense/ Bonification et amélioration de notre inventaire de décorations de Noël
- 3.5 Demande de maintien/ Diffusion Saint-Laurent en direct

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Polyvalente des Berges/ Demande de commandite pour l'album souvenirs de la cohorte 2023-2024
- 4.2 Demande d'appui ZEC nordique/ Fermeture temporaire route Forestière
- 4.3 Lettre d'appui/ Club Sportif les Bouleaux Blancs

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

6.0 URBANISME

7.0 INCENDIE

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Autorisation dépôt sur SEAO/ Appel d'offres projet de bouclage du réseau d'aqueduc des rues Hilaire et de l'Église
- 8.2 Autorisation de dépense/ Dépassement de coût réfection de la pompe station de pompage numéro 2
- 8.3 Autorisation dépôt d'appel d'offres sur invitation/ Inspection de conduite d'eaux usées – Projet mise aux normes des eaux usées



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 8.4 Engagement de la municipalité/ Élaboration du plan de gestion des actifs d'eau
- 8.5 Ajustement résolution numéro 23-01-018/ Bouclage du réseau d'aqueduc des rues Hilaire et de l'Église
- 8.6 Bouclage réseau rue Hilaire
- 9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)**
- 9.1 Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable
- 10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM**
- 10.1 Cogestion du bureau d'accueil touristique pour l'année 2024
- 11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS**
- 12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**
- 13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS**
- 14.0 PROJETS**
- 15.0 OFFRES DE SERVICES**
- 16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M.O.T. ET AUTRES**
- 16.1 Demande de soutien financier/ Comité de Spectacle de Forestville
- 16.2 Redistribution aux municipalités/ CAUREQ année 2023
- 16.3 Demande de soutien financier/ Odyssee Artistique (Fin de semaine entre nous)
- 16.4 Demande de collaboration pour la sensibilisation des motoneigistes qui circulent sur les terres agricoles et dans les boisés
- 16.5 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 16.6 Demande d'appui Municipalité de Val Alain/ Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles
- 17.0 AFFAIRES NOUVELLES**
- 17.1 Autorisation dépôt/ Présentation du spectacle Québec Redneck Bluegrass Project 2e édition
- 17.2 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'année 2023
- 17.3 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'année 2024
- 17.4 Autorisation dépense/ Session de perfectionnement AQAIRS
- 17.5 Mandat plan de gestion des actifs en eau / PGA-Eau
- 18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19.0 AJOURNEMENT**
- 20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 h 02 par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

N° 24-02-041

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents.

N° 24-02-042

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent dispense de la lecture.

N° 24-02-043 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent dispense de la lecture.

N° 24-02-044 **AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU 15 FÉVRIER 2024 AU 13 MARS 2024**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 15 février 2024 au 13 mars 2024 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote numéro 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du 15 février 2024 au 13 mars 2024 tels que présentés par la greffière-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil	99 902.35 \$
Comptes à payer	142 215.69 \$
Total des comptes	242 118.04 \$

N° 24-02-045 **ACCEPTATION DES TARIFS DU CAMP DE JOUR ET POLITIQUE D'ANNULATION SAISON 2024**

ATTENDU QUE le camp de jour se déroulera du 25 juin au 16 août 2024 pour une période de 8 (huit) semaines;

ATTENDU QUE les jeunes provenant de la municipalité de Les Escoumins auront priorité durant les quatre (4) premières semaines d'inscription et en cas de places vacantes, les jeunes de l'extérieur de la municipalité pourront procéder à l'inscription de leurs enfants;

ATTENDU QUE les parents ayant inscrit leurs enfants au camp de jour 2024 ont jusqu'au 14 juin 2024 pour se prévaloir du remboursement de 50 % des frais d'inscription selon la politique d'annulation en vigueur;

ATTENDU QU'après le 14 juin 2024, aucun remboursement ne sera effectué;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les tarifs d'inscription pour le camp de jour de la saison estivale 2024 tels que décrits ci-dessous :

250 \$ pour le 1^{er} enfant pour les jeunes de la municipalité de Les Escoumins;
250 \$ pour le 2^e enfant pour les jeunes de la municipalité de Les Escoumins;
200\$ pour le 3^e enfant pour les jeunes de la municipalité de Les Escoumins;
400 \$ pour les jeunes des autres municipalités.

QUE le conseil accepte la politique d'annulation pour le camp de jour saison 2024 selon les modalités mentionnées ci-haut.

N° 24-02-046

DEMANDE D'AUTORISATION / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU 2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation de ces travaux;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissible et des coûts d'exploitation continus;

QUE la municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

N° 24-02-047

AUTORISATION DE DÉPENSE / BONIFICATION ET AMÉLIORATION DE NOTRE INVENTAIRE DE DÉCORATIONS DE NOËL

ATTENDU QUE pour valoriser la beauté de notre village durant la période des fêtes, la municipalité des Escoumins doit se renouveler en matière de décorations de Noël ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie Leblanc illustrations-Canada au montant de 9 255.75\$ (neuf mille deux cent cinquante-cinq dollars et soixante-quinze cents) avant taxes transport non inclus pour l'acquisition de :

Un grand renne enchanté de 4 mètres haut x 4.6 mètres de long par 80 centimètre (4 593.75\$)

Un père Noël enchanté de 3 mètres haut x 2.3 mètres de largeur (4 662.00)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'achat des articles mentionnées ci-haut pour la bonification de l'inventaire de décorations de Noël à la compagnie Leblanc illuminations-Canada au montant de 9 255.75\$ (neuf mille deux cent cinquante-cinq dollars et soixante-quinze cents) avant taxes transport non inclus ;

QUE les crédits requis soient prélevés à même le fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

N° 24-02-048 **DEMANDE DE MAINTIEN/ DIFFUSION DU « SAINT-LAURENT EN DIRECT »**

ATTENDU QUE l'annonce de l'arrêt de diffusion du « St-Laurent en direct » par le Parc Marin du Saguenay St-Laurent en février dernier n'a pas été une annonce très bien reçue localement;

ATTENDU QUE cette diffusion unique en son genre est l'attrait principal du Centre de découverte du milieu marin et qu'elle est mondialement accessible par l'inscription au site;

ATTENDU QU'il est primordiale pour l'économie touristique de la région, de maintenir cette activité;

ATTENDU QUE la vocation du Centre de découverte est de permettre entre autre d'explorer l'un des plus beaux paysages sous-marins en Amérique du Nord et de découvrir ce qui vit dans le parc marin ;

ATTENDU QUE le visionnement du St-Laurent en direct, permet de découvrir les beautés sous-marines du fleuve **Saint-Laurent** sans se mouiller et en regardant des images haute définition filmées en **direct** par des plongeurs ;

ATTENDU QU'en mars 2023 l'annonce de l'agrandissement du parc a été faite à Tadoussac par les Gouvernements du Canada et du Québec et que la signature de ce projet d'agrandissement a eu lieu en septembre 2023;

ATTENDU QUE cet d'agrandissement ne doit pas se faire au détriment des infrastructures déjà en place;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande à Parcs Canada, le maintien de l'activité « Le St-Laurent en direct » au-delà de 2025 ;

QUE l'accès au site ainsi qu'aux activités s'y rattachant, soient gratuits pour les résidents de la municipalité des Escoumins ;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Ministère du Tourisme ainsi qu'à la MRC de la Haute Côte-Nord.

N° 24-02-049 **POLYVALENTE DES BERGES / DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM SOUVENIRS DE LA COHORTE 2023-2024**

ATTENDU QUE les élèves de 5^e secondaire de la Polyvalente des Berges, cohorte 2023-2024, se créent un album souvenir marquant la fin de leurs études secondaires;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet et encourager les finissants de manière significative, une aide financière sous forme d'espace publicitaire dans l'album souvenir est proposée :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

50 \$ pour une carte professionnelle
100 \$ pour ¼ page
150 \$ pour ½ page
250 \$ pour 1 pleine page
300 \$ pour 1 pleine page incluant un album des finissants

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 50\$ (cinquante dollars) à la Polyvalente des Berges pour un espace de la taille d'une carte professionnelle dans l'album souvenir des finissants de la cohorte 2023-2024 ;

QU'un message de félicitations aux finissants soit inscrit sur le babillard de la Municipalité des Escoumins.

N° 24-02-050

DEMANDE D'APPUI ZEC NORDIQUE / FERMETURE TEMPORAIRE ROUTE FORESTIÈRE

ATTENDU QUE l'Association de Chasse et Pêche Nordique Inc. souhaite comme à chaque année, fermer temporairement la section de la route Forestière à partir du kilomètre 7 jusqu'au kilomètre 70 ;

ATTENDU QUE l'Association de Chasse et Pêche Nordique Inc, doit faire une demande au MELCCFP (**Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**) afin de procéder à cette fermeture temporaire ;

ATTENDU QUE cette fermeture s'effectuera du 5 avril au 17 mai 2024 ;

ATTENDU QUE cette initiative de l'Association de Chasse et Pêche Nordique Inc. est en lien avec le dégel et a pour but de laisser sécher le chemin par lui-même avant de débiter la saison ;

ATTENDU QUE le fait de ne pas avoir de circulation, permet un chemin beaucoup plus carrossable après le dégel ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la municipalité de Les Escoumins appuie la demande de l'Association de Chasse et Pêche Nordique Inc. pour la fermeture temporaire de la route Forestière du 5 avril au 17 mai 2024.

N° 24-02-051

LETTRÉ D'APPUI – CLUB SPORTIF DES BOULEAUX BLANCS

ATTENDU QUE le Club sportif les Bouleaux Blancs souhaite déposer des demandes financières à la MRC Haute Côte-Nord;

ATTENDU QUE les demandes financières auront pour but l'acquisition d'un nouveau surfaceur ainsi que de deux nouvelles génératrices;

ATTENDU QUE ces acquisitions permettront de bonifier les services aux motoneigistes et d'assurer la sécurité des utilisateurs;

ATTENDU QU'au fil des années, le Club sportif des Bouleaux Blancs, a attiré la clientèle motoneigiste dans notre région;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins souhaite soutenir le club Sportif les Bouleaux Blancs dans leurs demandes financières;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Que le conseil de la municipalité de Les Escoumins appui le Club sportif les Bouleaux Blancs dans leurs demandes financières à la MRC de la Haute Côte-Nord.

No 24-02-052

AUTORISATION DÉPÔT SUR SEAO/ APPEL D'OFFRES PROJET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DES RUES HILAIRE ET DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins doit procéder au bouclage du réseau d'aqueduc des rues Hilaire et de l'Église, dès que les plans et devis seront terminés;

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé au printemps/été 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins doit déposer un appel d'offre public pour ce projet sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur Simon-Pierre Dufour, directeur des travaux publics, à déposer l'appel d'offre pour le projet de bouclage du réseau d'aqueduc des rues Hilaire et de l'Église sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

N° 24-02-053

AUTORISATION DE DÉPENSE/ DÉPASSEMENT DE COÛT RÉFECTION DE LA POMPE STATION DE POMPAGE NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT QU'une résolution (numéro 23-11-326) a été passé en séance ordinaire du 20 novembre 2023 afin d'autoriser la réfection de la pompe numéro 2 de la station de pompage SP2;

CONSIDÉRENT QUE lors du remontage de la pompe avec les nouvelles pièces, certaines qui n'avaient pas été prévues ont dues être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont engendrés un surplus de 2 353.02\$(deux mille trois cent cinquante-trois dollars et deux cents)avant taxes;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 2 353.02\$ (deux mille trois cent cinquante-trois dollars et deux cents)avant taxes;

QUE les coûts soient prélevés à même la subvention TEQC 2019-2023.

N° 24-02-054

AUTORISATION DÉPÔT/ APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'INSPECTION DE CONDUITES D'EAUX USÉES – PROJET DE MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'inspection de de divers tronçons de notre réseau d'eaux usées;

ATTENDU QUE cette inspection permettra de connaître l'état de nos conduites et ainsi prioriser les tronçons qui doivent être corrigés pour ainsi diminuer les débits d'infiltration dans notre réseau;

ATTENDU QUE cette inspection permettra également de faire une conception adéquate de nos futures installations de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé au printemps/été 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° 24-02-055

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ/ ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS D'EAU

QUE le Conseil autorise monsieur Simon-Pierre Dufour, directeur des travaux publics, à déposer l'appel d'offre sur invitation à deux ou trois firmes pour l'inspection de conduite d'eau usées.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Escoumins, reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Escoumins a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Escoumins s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la Municipalité des Escoumins transmette au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

N° 24-02-056

AJUSTEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 23-01-018 / BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DES RUES HILAIRE ET DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le conseil a autorisé sous la résolution No23-01-018 le bouclage du réseau d'eau potable entre les rues Hilaire et Saint-Marcellin Ouest ainsi que la rue de l'Église;

ATTENDU QUE le mandat a été donné à la firme Stantec;

ATTENDU QUE sur l'offre de services de la firme Stantec au montant de 21 650 \$ (vingt et un mille six cent cinquante dollars) plus les taxes applicables pour la portion des plans et devis, gestion de l'appel d'offres et conception des conduites d'eau potable, il y avait un montant approximatif de 2000\$ (deux-mille dollars) qui avait été ajouté à l'offre de service pour les frais supplémentaires dû à la gestion de la déclaration de conformité au MELCCFP;

ATTENDU QUE suite à une demande de budget réelle faite à Stantec, le coût serait plutôt de 22 150\$ (vingt-deux mille cent cinquante dollars);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense supplémentaire de 500\$ (cinq cent dollars);

QUE les crédits requis soient prélevés à même la subvention accordée à la municipalité de Les Escoumins dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution

N° 24-02-057

BOUCLAGE RÉSEAU/ RUE HILAIRE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder au bouclage de la rue Hilaire avec la rue St-Marcellin ouest;

ATTENDU QU'afin de réaliser le projet, la municipalité doit passer sur un terrain privé;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain numéro 6 601 055 accepte de nous céder gratuitement, la partie que la municipalité a besoin pour concrétiser ce projet;

ATTENDU QUE le propriétaire demande à ce que les frais notarié soit à la charge de la municipalité;

ATTENDU QU'il sera possible d'aménager un cercle de virage afin de faciliter les opérations de déneigement;

ATTENDU QU'afin d'être admissible au financement de la TECQ 2019-2023, la municipalité doit être propriétaire du terrain sur lequel seront réalisé les travaux;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte l'offre du propriétaire du lot numéro 6 601 055;

QUE les frais notarié seront à la charge de la municipalité;

QUE les services professionnels du notaire, Me Denis Turcotte, notaire à Forestville, soient retenus pour préparer les déclarations et procédures nécessaires à l'inscription au Registre foncier du titre de propriété de la municipalité et autorise M. André Desrosiers, maire, et Mme Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous documents nécessaires à cette fin.

****DÉPÔT**

EAU POTABLE – NIVEAU D'EAU LAC GARDNER

N° 24-02-058

COGESTION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit participe à la cogestion du bureau d'accueil touristique en partenariat avec la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil préconise poursuivre cette entente avec Essipit en regard à la cogestion du bureau d'accueil touristique qui a généré un achalandage de 7 205 visiteurs répartis sur 2 760 actes de renseignements;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler dans l'intérêt de nos communautés respectives cette entente de partenariat pour l'année 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil propose au Conseil de la Première Nation des Innus Essipit le renouvellement du partenariat dans la cogestion du bureau d'accueil touristique pour l'année 2024 et le partage des coûts d'opération sur la même base soit 50 % par la municipalité et 50 % par la Communauté d'Essipit déduction faite des subventions applicables s'il y a lieu.

N° 24-02-059

DEMANDE D'AUTORISATION/ DÉPÔT PROJET INSTALLATION BORNE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Escoumins désire installer une borne touristique qui viendra bonifier le bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE cette borne sera composées de deux écrans et permettra aux visiteurs de découvrir les attraits et activités de notre village;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE cette borne serait placée en face de l'Intermarché, emplacement stratégique pour attirer les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Escoumins souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme Vitalisation de la MRC;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'agente de développement madame Juliette Renard à faire le dépôt du projet d'installation d'une borne touristique dans le programme Vitalisation de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE la Municipalité de Les Escoumins désigne Madame Juliette Renard Agente de développement comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

****DÉPÔT**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / COMITÉ DE SPECTACLE DE FORESTVILLE

****DÉPÔT**

REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS / CAUREQ ANNÉE 2023

****DÉPÔT**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / ODYSÉE ARTISTIQUE (FIN DE SEMAINE ENTRE NOUS)

****DÉPÔT**

DEMANDE DE COLLABORATION POUR LA SENSIBILISATION DES MOTONEIGISTES QUI CIRCULENT SUR LES TERRES AGRICOLES ET DANS LES BOISÉS

****DÉPÔT**

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

****DÉPÔT**

DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE VAL ALAIN / RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

N° 24-02-060

AUTORISATION DÉPÔT / PRÉSENTATION DU SPECTACLE QUÉBEC REDNECK BLUEGRASS PROJECT 2^E ÉDITION

ATTENDU QUE le 24 juin 2023, le groupe Québec Redneck Bluegrass Project; c'est produit sur le site extérieur du Centre Sportif Charles-Edouard Boucher;

ATTENDU QUE cet événement a attiré environ 1 300 spectateurs et qu'il a été une réussite dans son ensemble;

ATTENDU QUE ce spectacle se veut, un événement festif et qu'il a eu un impact économique significatif pour les commerçants de Les Escoumins;

ATTENDU QUE suite à la réussite de cet événement, nous voudrions réitérer pour cette année et proposer une première partie du spectacle avec des artistes locaux;

ATTENDU QU'afin de défrayer les coûts liés à la location et l'achat de matériel, ainsi que pour financer ces artistes, il est nécessaire de faire une demande d'aide financière;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande de subvention dans le programme de soutien culturel de la MRC.

N° 24-02-061

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION POUR L'ANNÉE 2023



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 22-01-027, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 16 000 \$ (seize mille dollars);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000 \$ (quatre mille dollars) pour l'exercice financier 2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

N° 24-02-062

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 22-01-027, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 16 000 \$ (seize mille dollars);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000 \$ (quatre mille dollars) pour l'exercice financier 2024;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

N° 24-02-063

AUTORISATION DÉPENSE / SESSION DE PERFECTIONNEMENT AQAIRS

ATTENDU QUE la 46^{ème} session de perfectionnement de L'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) aura lieu au Saguenay du 14 au 17 mai 2024;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'il serait important d'y participer car avec les modifications du Centre Sportif qui s'en viennent, il est important de créer un contact physique avec de potentiels fournisseurs;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le responsable du volet récréatif et communautaire, monsieur Stéphan Gaudreault, à participer à la 46^{ème} session de perfectionnement de l'AQAIRES qui se tiendra au Saguenay du 14 au 17 mai 2024;

QUE le Conseil autorise le paiement des frais d'inscription et que les frais inhérents à ce déplacement lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

N° 24-02-064

MANDAT PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU/ PGA-EAU

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins doit faire l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU);

ATTENDU QUE ce plan de gestion est une demande du ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la réalisation de ce plan de gestion, aura un impact positif sur le taux de financement du PRIMEAU 2023 pour la mise aux normes de l'eau potable et des eaux usées;

ATTENDU QUE la fédération québécoise des municipalités (FQM) est sélectionnée pour effectuer le mandat pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la municipalité puisque les taux horaire sont très bas; soit environ 26\$ (vingt-six-dollars) heure;

ATTENDU QUE la fédération québécoise des municipalités (FQM) est un organisme subventionnée par le gouvernement du Québec afin d'offrir des services d'ingénierie à faible coûts aux diverses municipalités;

ATTENDU QUE la durée du plan de gestion sera échelonnée sur les années 2024-2025-2026;

ATTENDU QUE le coût pour maximal accordé pour ce mandat serait de 10 000\$ (dix mille dollars) avant taxes;

ATTENDU QUE l'octroi du mandat pour l'élaboration du plan de gestion se ferait en mars 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 10 000\$(dix mille dollars) avant taxes pour le mandat du plan de gestion des actifs en eau/PGA_EAU à la fédération québécoise des municipalités (FQM).

N° 24-02-065

AUTORISATION MANDAT/ ARPENTEUR JEAN ROY CADASTRE RUE CHAMBERLAND

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 août 2016, la révision cadastrale a été effectuée sur le territoire de la Municipalité de Les Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de l'assiette de certaines parties de rues situées sur son territoire et dont elle n'a pas de titres de propriété;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette révision cadastrale, une partie du terrain du matricule numéro 8556810483 a été omis;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que soient inscrits au Registre foncier ses titres de propriété sur les parties de rues publiques dont elle n'a pas de titres;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les services professionnels de Monsieur Jean Roy arpenteur géomètre, soient retenus pour régulariser la situation du matricule numéro 8556810483 et autorise M. André Desrosiers, maire, et Mme Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous documents nécessaires à cette fin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Un citoyen demande si nous avons jusqu'au 31 décembre 2026 pour envoyer le rapport d'inspection de conduite d'eaux usées point 8.3?

Réponse : Oui

2. Le même citoyen demande s'il y a développement dans le dossier de l'aréna?

Réponse : Monsieur le maire lui répond que nous aurons une réponse en juin 2024 seulement.

N° 24-02-066

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À **19 h 28** l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**

et résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **4**



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal